

INITIATION À LA MARCOPHILIE

(suite)

Les marques de déboursés.

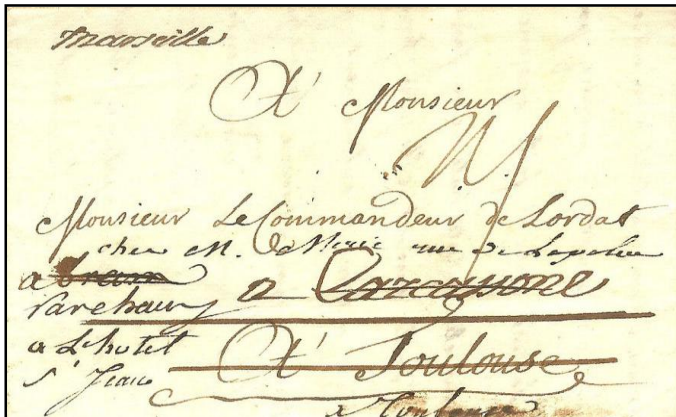
Dans l'ancien régime, le port d'une grande majorité du courrier transporté par la Poste était réglé à l'arrivée par le destinataire. Quand le destinataire était inconnu ou absent, ou en cas de vice d'adresse le facteur devait se justifier de la non perception de la taxe postale. La lettre était alors « déboursée » et renvoyée au bureau des déboursés, puis au service des rebuts.

Parfois, le destinataire étant en déplacement, la lettre était déboursée et envoyée à la nouvelle adresse, en ayant pris le soin de modifier la taxe en fonction de la nouvelle distance à parcourir.

.1. Les marques de déboursés manuscrites.

Ces lettres devaient recevoir au verso la mention manuscrite du directeur du bureau de poste concerné : « Déboursé de » avec le nom du bureau. À la recherche du destinataire, une lettre pouvait ainsi être déboursée plusieurs fois.

En voici quelques exemples :



Recto

Lettre adressée à Carcassonne, puis à Bram (dépendant de Castelnaudary) et enfin dirigée sur Toulouse, suite au déplacement du destinataire.

Double déboursé manuscrit de Carcassonne et de Castelnaudary au verso de la lettre.

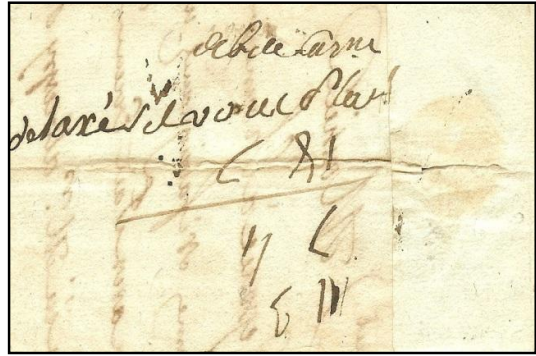


Verso

Lettre adressée au Directeur des postes d'Alzonne transitant par erreur à Carcassonne , déboursée au verso avec la mention manuscrite « Détaxe s'il vous plait ». On ne fait pas payer un postier !!!



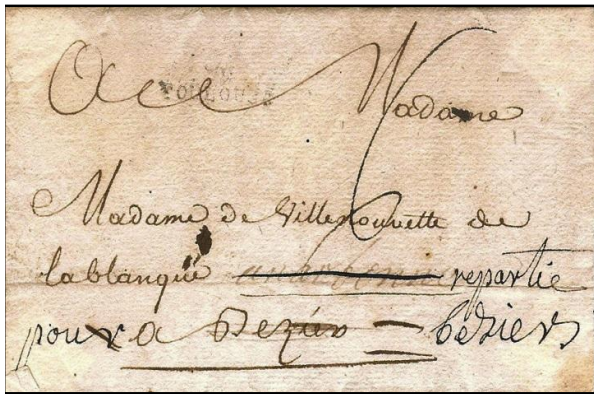
Recto



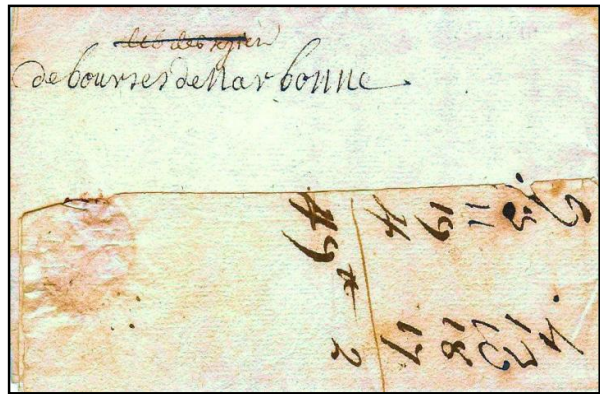
Verso

*

Double déboursé de Béziers et de Narbonne au verso d'une lettre destinée à une personne ayant fait l'aller-retour Béziers-Narbonne.



Recto

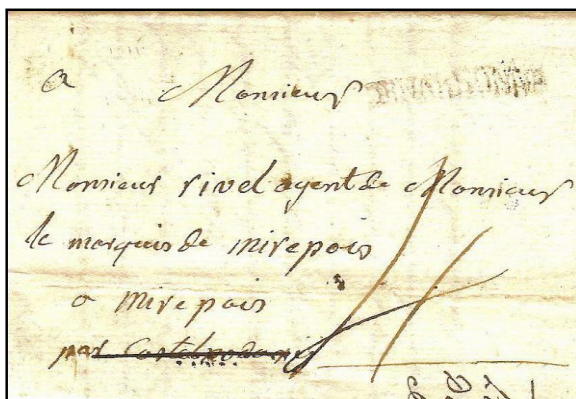


Verso

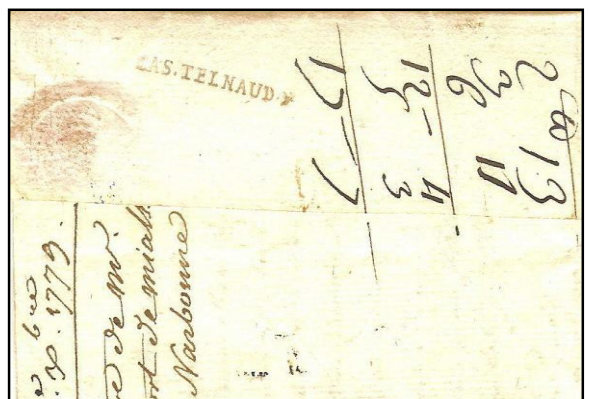
2. Les marques de déboursés au tampon.

Par soucis de rapidité, certains directeurs des postes ont utilisé leur marque de port du en l'apposant au verso des lettres en déboursé.

Lettre pour le marquis de Mirepoix transitant par erreur par le bureau de Castelnaudary. Avant de la diriger vers Mirepoix, le postier de Castelnaudary a utilisé la marque de port du « CAS.TELNAUD.Y» comme marque de déboursé au verso du pli.



Recto



Verso

INITIATION À LA MARCOPHILIE

(Suite)

DEUXIÈME PÉRIODE

A – De la période révolutionnaire au 1^{er} Empire (1792-1804).

La période révolutionnaire, si elle a marqué profondément la société française, ne va pas par contre provoquer de grands chamboulements sur le système postal.

Toutefois, La Poste va devoir, en une dizaine d'années, faire face aux changements des noms des villes, à l'adoption du calendrier républicain, à la création des départements et au désordre monétaire entraînant l'adoption de tarifs inflationnistes élevés.

1 – Les changements des noms des villes.

La Révolution Française déclencha de nombreuses réformes. Parmi celles-ci, il fut décidé de remplacer les noms des villes rappelant la religion ou ayant des références à l'ancien régime.

Cette décision eut pour conséquence la création de nouveaux tampons, mais également l'apparition de ces nouveaux noms sur les adresses des destinataires.

À l'arrivée de Napoléon au pouvoir, la majorité des communes reprirent leur ancien nom.



Lettre de Carcassonne du 27 nivôse an 3

(16 décembre 1795)

pour *Port la Montagne*, nom révolutionnaire de la ville de Toulon.

(à suivre)

INITIATION À LA MARCOPHILIE

(suite)

3 – La création des départements.

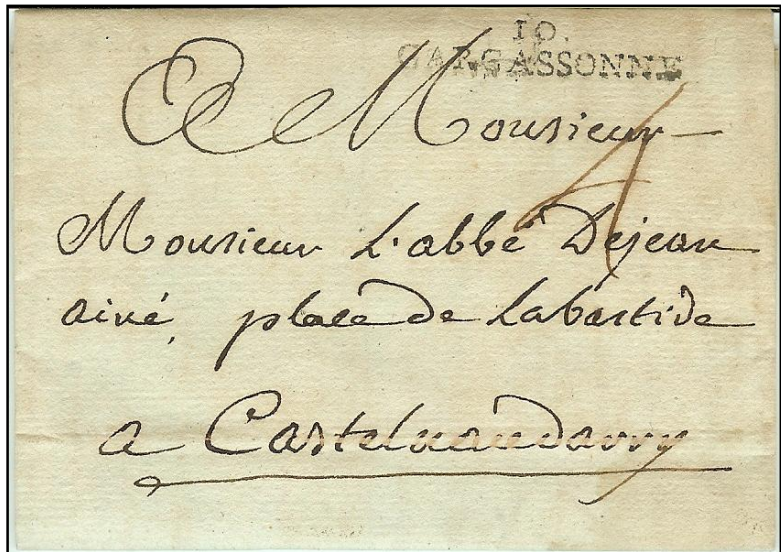
Bien que n'ayant pas de répercussions sensibles sur le fonctionnement même de la poste, la création de 83 départements, dont la liste et les limites sont fixées le 26 février 1790 pour prendre effet au 4 mars de l'année suivante, va entraîner la modification des timbres à date des bureaux de Direction.

Une circulaire de La Poste du 1^{er} novembre 1791 annonce l'arrivée prochaine dans les bureaux de « deux timbres », l'un contenant le nom du bureau avec le numéro du département dans lequel se trouve le bureau et l'autre avec ce même numéro entre deux P.

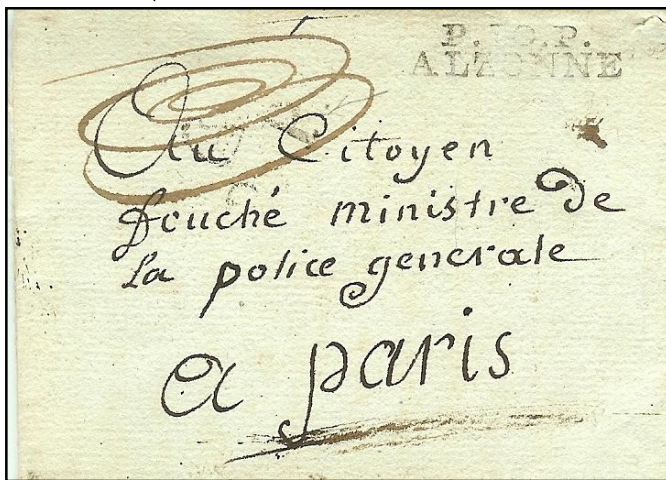
Malgré une utilisation précoce dans de rares bureaux, cette circulaire précise d'en faire usage qu'au 1^{er} janvier 1792.

2 septembre 1792

Lettre en port du, taxée à 4 sous avec la marque de port du de Carcassonne avec le n° du département de l'Aude (10).



Paraphe de franchise



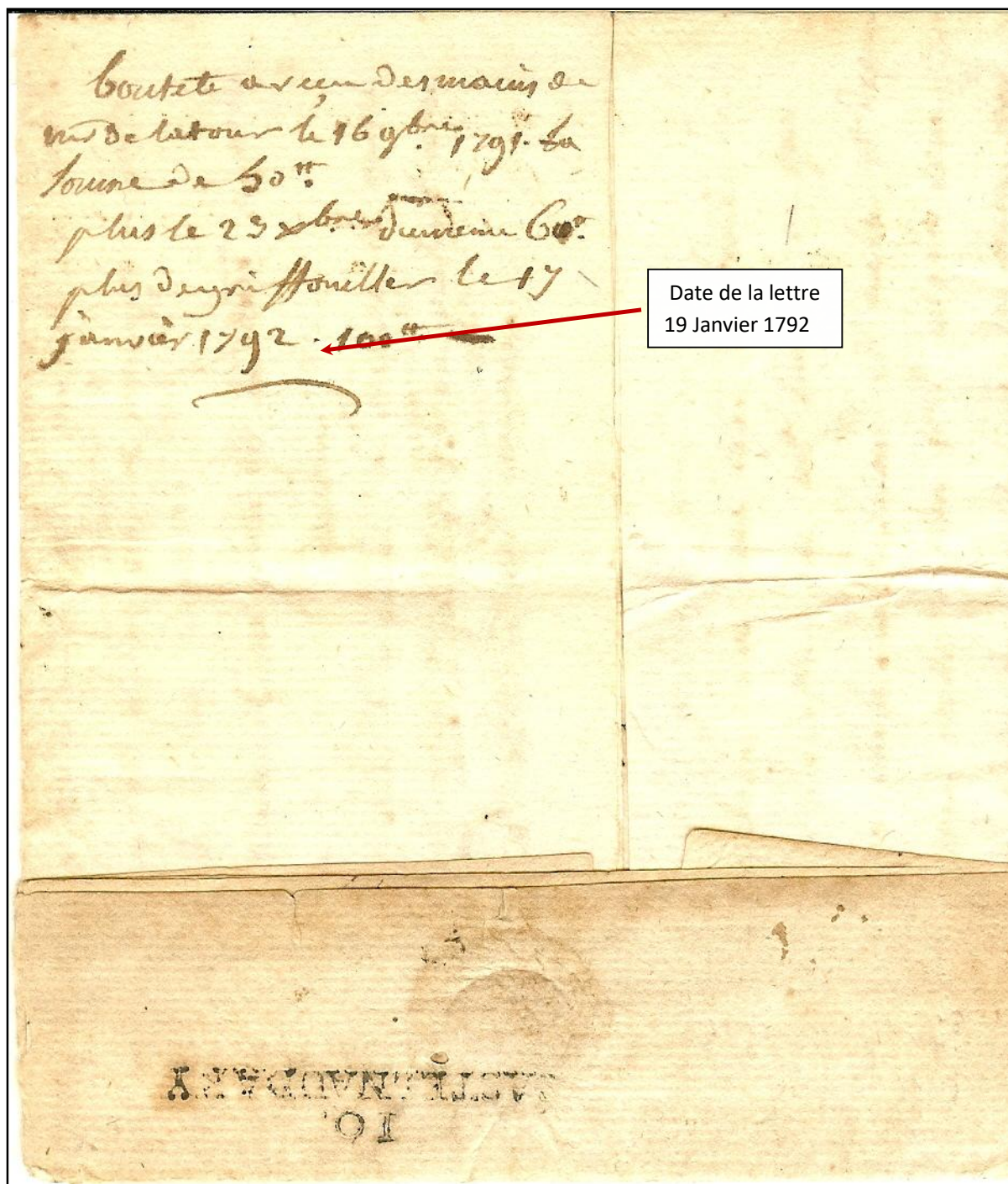
4 fructidor An 8 - 23 août 1800

Lettre adressée à Fouché, Ministre de la police, frappée de la marque de « Port Payé » avec le numéro du département.

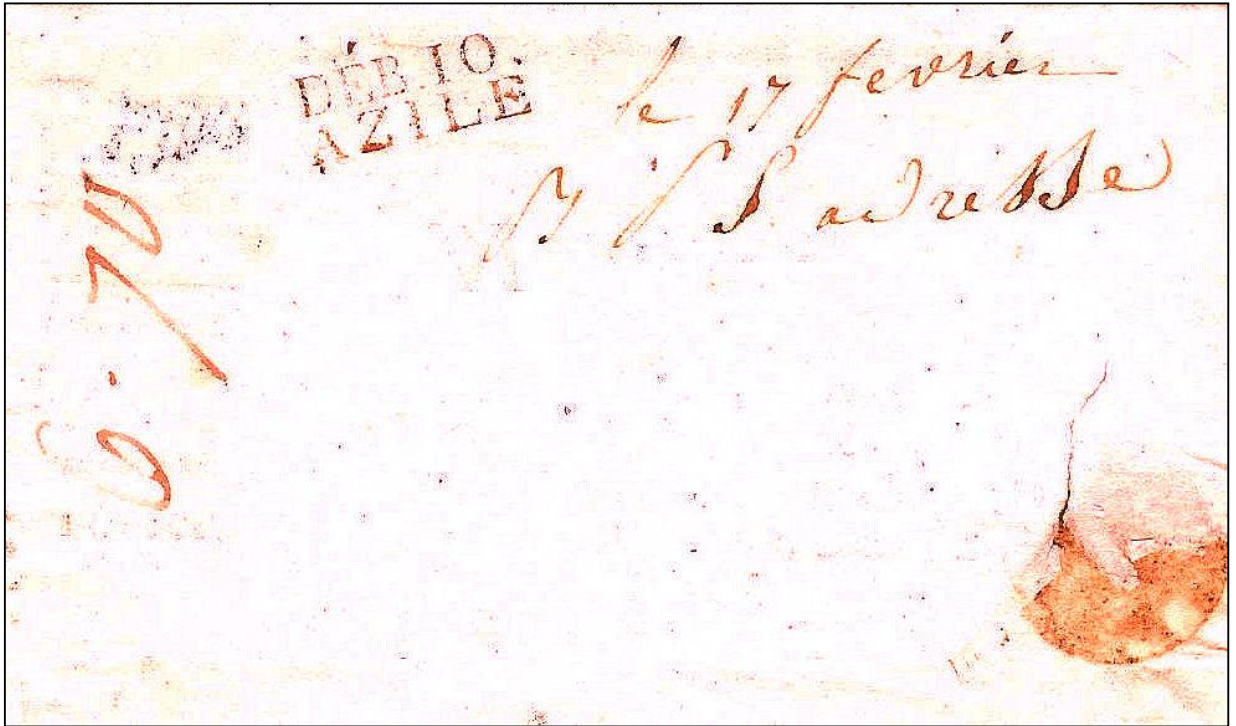
Pour compléter ce nouveau matériel, les bureaux de Direction qui vont être créés à partir de 1808 vont recevoir un timbre avec numéro destiné à être frappé au verso des lettres en déboursés.

En l'absence de ce matériel, les bureaux de Direction vont parfois utiliser leur marque de port du au verso des lettres à déboursier.

Lettre de 1792 provenant de Toulouse pour Revel par Castelnaudary. En l'absence de marque de déboursé, lettre a reçu au verso la marque de port du « 10 CASTELNAUDARY ».

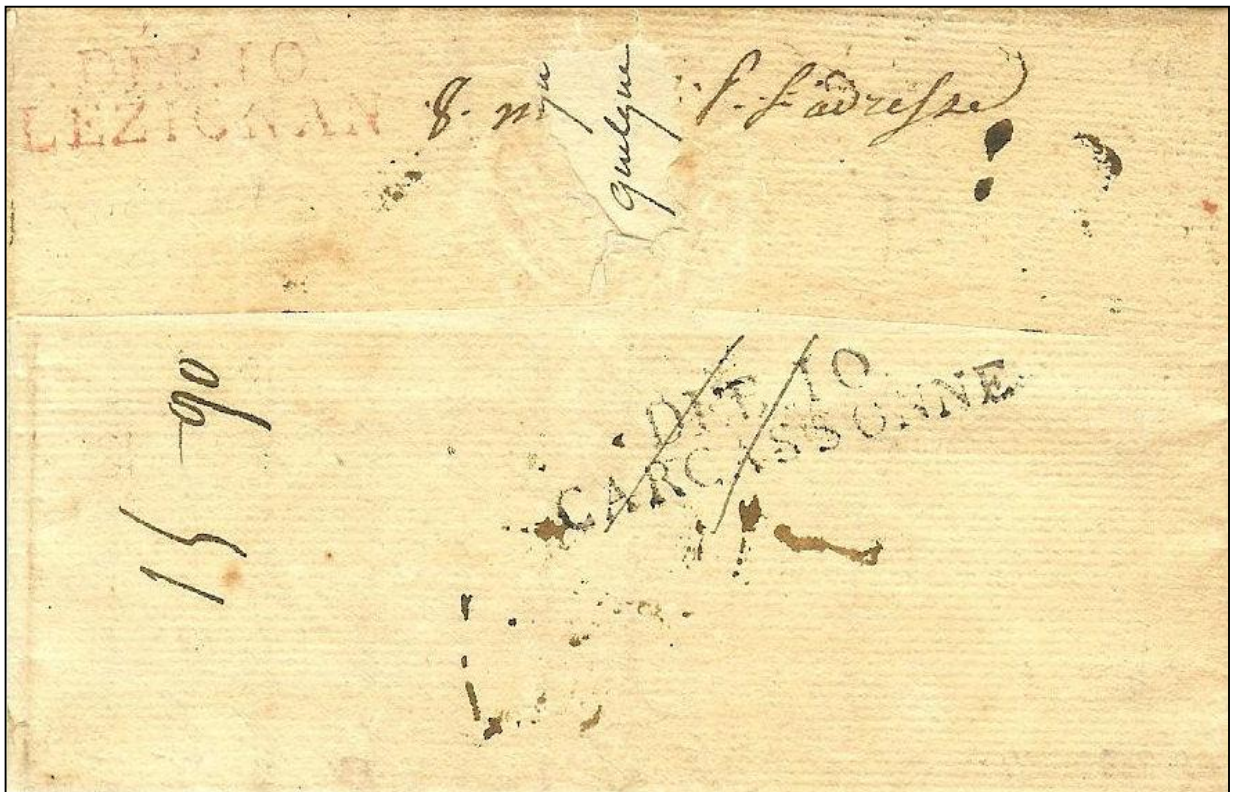


Marque de port à numéro utilisée comme marque de déboursé.



17 février 1816 : Marque de déboursé « 10 AZILE » du bureau d'Azille frappée en rouge
(1 pièce connue à ce jour)

*



15 décembre 1813 : Lettre de Toulouse pour Lespignan avec les marques de déboursés de Lézignan (en rouge) et de Carcassonne (en noir)

INITIATION À LA MARCOPHILIE

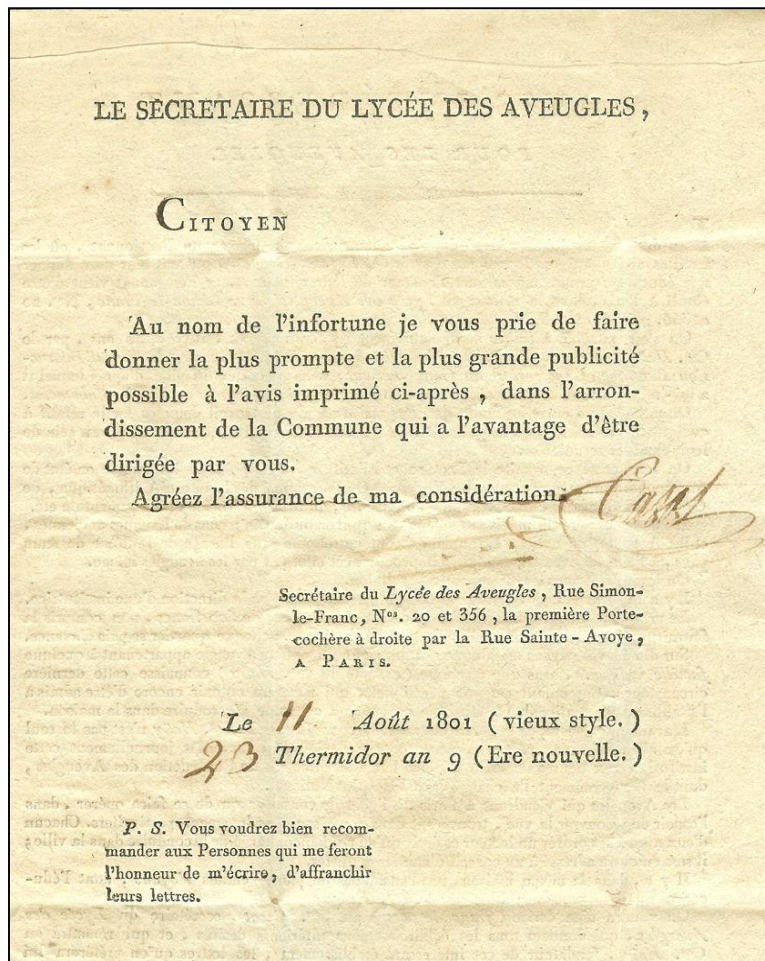
(suite)

2 – L'adoption du calendrier républicain.

Une commission ayant comme rapporteur le citoyen Gilbert Romme présenta un modèle de calendrier républicain qui fut adopté le 21 septembre 1793. Après quelques modifications, le nouveau calendrier fut mis en service le 14 vendémiaire an II, soit le 5 octobre 1793.

Le 22 fructidor an XIII (9 septembre 1805), Napoléon signa le sénatus-consulte qui abrogea le calendrier républicain et instaura le retour au calendrier grégorien à compter du 1^{er} janvier 1806.

Ces décisions entraînèrent parfois l'apparition des deux dates sur les correspondances, mais n'affecta en rien les marques postales, celles-ci n'indiquant que le bureau d'origine de la lettre, mais en aucune manière une quelconque date que ce soit.



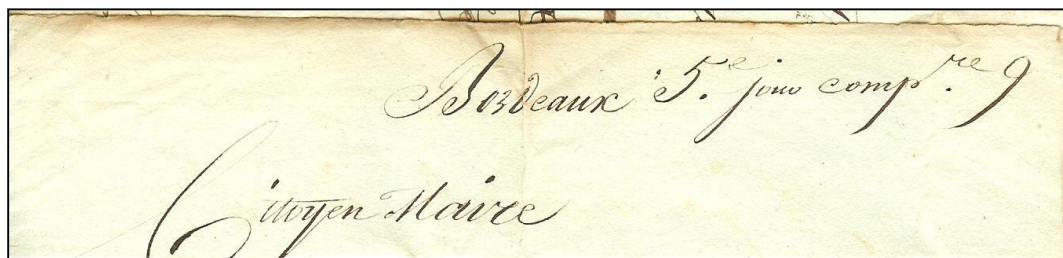
Circulaire avec la date d'envoi formulée à partir du calendrier Républicain et du calendrier Grégorien

Pendant cette période, les postiers vont utiliser le calendrier républicain pour justifier de la
de passage dans leur bureau, des lettres déboursées, réacheminées ou réexpédiées. Ces lettres
peu courantes.

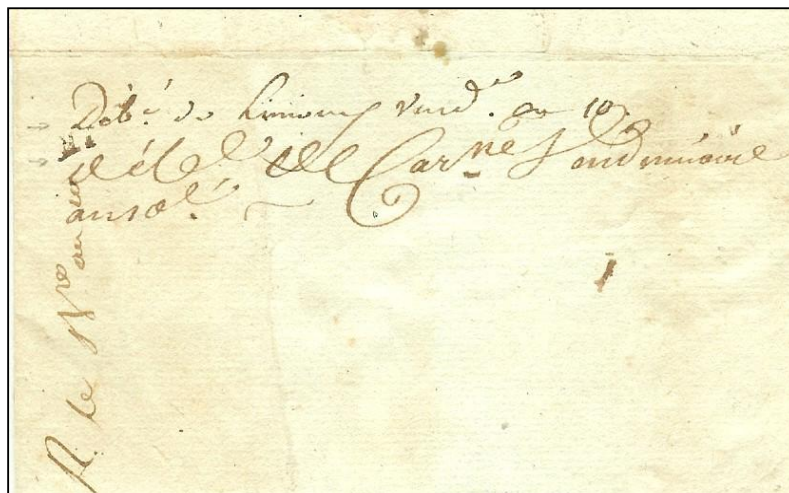
DOUBLE DÉBOURSÉ AU VERSO D'UNE LETTRE DE BORDEAUX POUR LIMOUX



Recto d'une lettre de
Bordeaux
du 5^{ème} jour
complémentaire
de l'an 9 adressée à
Limoux, puis dirigée
vers Carcassonne, et
réexpédiée
sur Limoux.



En-tête de la lettre



Verso de la lettre avec le double déboursé.

« **Déb. de Limoux Vend. an 10 –
Déb. de Carne Vendémiaire an 10** »

TOULOUSE
Au Citoyen
Dugua General
de Division
à Carcassonne

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.
FRATERNITÉ.
Toulouse, ce 8. Germinal l'an troisieme de
l'ere de la République française, une & indivisible.
de correspondance pour
G, Commissaire de l'Agence générale de
équipement, campement & casernement
de la République, absent pour
Citoyen Dugua, General de
Division à Carcassonne.
l'apromette que j'ai faite
25. ventose 11. 1799. Je t'informe
négatif militaire de Toulouse.
as t'en, mais par de Brocher.
je n'ai commise este ditant -
de fonder, maintenant l'avoué
ny un necessaire pour obtenir -
pouron t'informis.
lat & fraternité.
L'Avoué

Intérieur et verso de la lettre
avec le déboursé manuscrit
et au tampon.

« Déb. 10 CARCASSONNE gal »
pour Germinal.